

المديرية العمليية لإتصالات الجزائر - ولاية عنابة -
Direction Opérationnelle des Télécommunications – Annaba.

Réf.: DOT/SDT/DEPRA/141/2024

Annaba le, 11 Juin 2024

A Monsieur ZENTOUT Mohamed
Gérant de l'Entreprise ZENTOUT MOHAMED
Sise : 01, Boulevard Bouden Abdellah Tiberkent Mila

 **Objet** : Mise en demeure
Monsieur ;

Dans le cadre de votre engagement contractuel avec la DOT Annaba par contrat portant référence : **41/AT/DOT23/SDFS/DAL/SM/2024** du **11/03/24** intitulé : «Travaux de du réseau de distribution optique (ODN) et modernisation du réseau de distribution cuivre (CDN) en ODN, y compris le raccordement des clients à moderniser», et suite à l'invitation qui vous a été adressé par e-mail en date du 05 Juin 2024 suivi d'entretien téléphonique par lequel vous étiez sollicité de vous présenter au siège de la Direction Opérationnelle des Télécommunications de Annaba (Département Planification / Sous-Direction Technique) pour prendre connaissance du chantier qui vous a été attribué conformément à l'article 25 du cahier des Charges et confirmer votre engagement au projet.

Par la présente, vous êtes mis en demeure pour refus d'exécution dudit projet signifié par votre représentant lors de son passage le 10 Juin 2024 ; ce qui est considéré comme étant un manquement à vos obligations contractuelles.

Je vous rappelle que les manquements répétés à vos obligations entraîneront, une résiliation aux torts exclusifs du Contrat par la Direction Opérationnelle des Télécommunications d'Annaba.

2024 جوان 12



Le Directeur Opérationnel des
Télécommunications - Annaba

Signé: TERKMANI Mohamed Riad